



Décharges et indemnités de direction : circulez y'a rien à voir !

Lors du groupe de travail du 7 décembre, les représentants du ministre ont annoncé les décisions arrêtées concernant l'évolution des quotités de décharge et des indemnités des directeurs d'école pour la rentrée prochaine.

Seuls 5,14% des directeurs verront leur décharge hebdomadaire augmenter l'an prochain !

Rappelons que le ministre n'a accordé que 600 équivalents temps plein (ETP) pour améliorer les régimes de décharge de direction. Ces 600 ETP seront répartis de la manière suivante :

- Les décharges de direction des écoles de classe unique passeront de 4 à 6 jours par an ;
- Les décharges de direction des écoles de deux et trois classes passeront de 10 à 12 jours par an ;
- Les écoles élémentaires et primaires de 9 classes passeront d'un tiers de décharge à une demi-décharge ;
- Les écoles élémentaires et primaires de 13 classes passeront d'une demi-décharge à trois quarts de décharge.

Pour le SNUDI-FO, le compte n'y est pas, mais comment pourrait-il en être autrement avec une enveloppe budgétaire aussi restreinte ?

Les représentants du ministre avaient affiché leur volonté d'améliorer les quotités de décharges des écoles de 1 à 3 classes : celles-ci ne se voient attribuer que deux jours de décharge de plus... par an, bien loin du quart de décharge hebdomadaire revendiqué par le SNUDI-FO !

Si les directeurs d'écoles élémentaires et primaires de 9 ou 13 classes obtiennent une amélioration de leur décharge hebdomadaire... ils ne représentent que 5,14% des directeurs !

Les représentants du ministre ont beau annoncer que les quotités de décharges continueront d'augmenter dans l'avenir (les promesses n'engagent que ceux qui y croient), les mesures annoncées en termes de décharge sont dérisoires et ne répondent en rien aux revendications de tous les directeurs d'école !

« Revalorisation » des directeurs : 37,5€ brut par mois...

Concernant les indemnités, le ministre a décidé de pérenniser l'indemnité de 450€ que doivent percevoir les directeurs cette année (et dont la plupart n'ont d'ailleurs pas encore vu la couleur).

Ainsi, chaque année scolaire, les directeurs d'école percevront une indemnité d'un montant de 450€ brut qui sera versée soit en une fois, soit mensuellement. Ces 450€ bruts représentent 37,5€ brut par mois... voici ce qui pour le ministre s'appelle « revaloriser » les directeurs !

Décidemment, avec son Grenelle, le ministre se moque des personnels !

Et pendant ce temps, le ministre prépare le transfert des missions des IEN vers les directeurs !

Les représentants du ministre ont annoncé que d'autres groupes de travail seront réunis, notamment pour évoquer les missions des directeurs en lien avec l'avenir des IEN.

En effet, le ministre, toujours dans le cadre de son Grenelle, entend fusionner les différents corps d'inspection – et donc supprimer le corps des IEN – et recentrer les missions de ces inspecteurs sur la pédagogie.

Par le plus grand des hasards, le projet de loi Rilhac prévoit justement ... un transfert de compétences des autorités académiques - donc des IEN - vers les directeurs d'école !

Les choses sont claires : le ministre entend organiser le transfert des missions des IEN vers les directeurs d'école, en leur rajoutant des tâches mais en tentant surtout de modifier leur place et leur rôle au sein de l'école, pour en faire les relais des contre-réformes en cours !

Face au Grenelle, réunissons-nous pour faire valoir nos revendications !

Les organisations syndicales FNEC FP-FO, FSU, CGT Educ'action, SUD Education, SNCL-FAEN ont bien raison d'indiquer que « *Le Grenelle du ministre est inacceptable, d'autant plus qu'il vise à modifier en profondeur le fonctionnement de l'école, les missions et les statuts des enseignant-es* »

Le SNUDI-FO invite donc les personnels à se saisir de l'appel de ces mêmes fédérations, à se réunir et à faire valoir leurs exigences, sous toutes les formes : motions, pétitions, audiences, rassemblements...

Le SNUDI-FO continuera à porter ses revendications :

- Abandon du projet de loi Rilhac ! Non au transfert de compétences des IEN vers les directeurs !
- Augmentation des quotités de décharge pour toutes les écoles ! Pas d'école sans décharge hebdomadaire !
- Recrutement massif et immédiat de personnels sous statut pour permettre ces augmentations !
- Une réelle amélioration financière : 100 points d'indice pour tous les directeurs !
- Versement de la prime à tous les directeurs y compris ceux en poste en 2019-2020 !
- Une aide administrative statutaire – et pas des services civiques - dans toutes les écoles !
- Un allègement significatif des tâches, avec le respect du décret de 89 sur la direction d'école !
- Augmentation de 20% de la valeur du point d'indice et attribution immédiate de 49 points d'indices net supplémentaires pour tous les personnels, soit 183€ net par mois, comme l'ont obtenu les hospitaliers !

Montreuil, le 8 décembre 2020